



Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **24 Septembre 2020 à 19 H à l'Espace Raymond Hestin de Rombach-le-Franc**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Denis PETIT

Mme Josiane DOLL (arrivée au début du point 31/2020)

Mme Christiane FORCHARD (arrivée en cours du point 37/2020)

Le Conseiller de Rombach-le-Franc

M. Jean-Luc FRECHARD

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Rémy VOINSON

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

Mme Noëlle HESTIN

Mme Camille IMHOFF (arrivée au début du point 33/2020)

Mme Gaëlle SKOCIBUSIC

M. Mickaël MERCIER

M. Thomas RUSTENHOLZ

M. Claude ABEL

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absents excusés :

Mme Régine ORSATI, qui a donné procuration à M. Jean-Marc BURRUS

M. Niels KRUGER, qui a donné procuration à Mme Noëlle HESTIN

ORDRE DU JOUR

- 30/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020
- 31/2020 Désignation des représentants à la Régie Intercommunale de Télédistribution (RIT)
- 32/2020 Répartition dérogatoire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de 2020
- 33/2020 Réduction du montant des attributions de compensation
- 34/2020 Décision budgétaire modificative n°1 - Budget Développement Economique
- 35/2020 Décision budgétaire modificative Nr 1 Budget Général
- 36/2020 Périscolaire : création de 20 places supplémentaires
- 37/2020 Projet de création d'une police municipale intercommunale
- 38/2020 Adhésion au Club Hydrogène
- 39/2020 PLUi : Commission intercommunale
- 40/2020 Tarif des abonnements de la médiathèque
- 41/2020 Attribution d'une subvention à la Cie Rodolphe Burger
- 42/2020 Attribution d'une subvention aux Editions du Patrimoine Minier
- 43/2020 Programmation des actions du Pays d'Art et d'Histoire 2021
- 44/2020 Désignation des membres du collège des socio-professionnels siégeant au Comité Directeur de l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »

Divers

Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire de Rombach-le-Franc, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans cet espace Raymond Hestin.
Il souhaite à l'assemblée des débats fructueux.

Monsieur le Président Jean-Marc Burrus ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

30/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 10/07/2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 10/07/2020.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

31/2020 Désignation des représentants à la Régie Intercommunale de Télédistribution (RIT)

Le Conseil d'Administration de la RIT est composé de 12 membres dont :

- 2/3, soit 8 représentants détenant un mandat électif
- 1/3, soit 4 représentants choisis parmi les utilisateurs du réseau ou parmi les personnes ayant une compétence financière ou technique spéciale.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux en date du 15 mars 2020 les 4 conseils municipaux du Val d'Argent viennent de proposer des administrateurs pour la RIT.

Je vous propose de valider ces propositions.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres suivants pour constituer le Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de Télédistribution de la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines :

Commune de Sainte Marie aux Mines : Daniel GERBER et Louis BERGER
Usager : Thomas RUSTENHOLZ

Commune de Sainte Croix aux Mines : Daniel BUCKEL et Thierry CONRAUX
Usager : Marcel HERMENT

Commune de Lièpvre : Christophe PANTZER et Thierry MOUILLE
Usager : Pierrot HESTIN

Commune de Rombach le Franc : Armelle WILLEMIN et Pascal HESTIN
Usager : Eric PETER

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

32/2020 Répartition dérogatoire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de 2020

AYANT pris connaissance (notification de la Préfecture parvenue le 4 août à la CCVA) de la répartition territoriale du prélèvement au FPIC qui s'établit comme suit pour l'année 2020 :

Prélèvement Communauté de communes : 266 363 €

Prélèvement commune de Lièpvre : 58 247 €

Prélèvement commune de Rombach le Franc : 15 511 €

Prélèvement commune de Sainte Croix aux Mines : 39 954 €

Prélèvement commune de Sainte Marie aux Mines : 111 315 €

TOTAL des 5 prélèvements : 491 390 €

CONSIDERANT que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire libre aux conditions suivantes :

- Délibération de la CCVA à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du FPIC **ou** :
- Délibération de la CCVA à la majorité des deux tiers, dans le même délai, avec approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de la CCVA

CONSIDERANT qu'il convient dans ce cadre de proposer une prise en charge totale du FPIC (part EPCI et parts communales) par la Communauté de Communes ;

Le Conseil de Communauté

OPTE pour une répartition dérogatoire du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales au titre de l'année 2020,

DECIDE que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2020 (491.390 €) sera pris en charge par la Communauté de Communes du Val d'Argent (part EPCI et parts communales)

AUTORISE le Président à signer tout document en application de la présente délibération

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

Madame Noëllie HESTIN précise que ce choix est transparent pour les communes, mais il permet une légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la CCVA.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD ajoute que cette décision a également une dimension politique : elle renforce l'intercommunalité.

Administration Générale – Finances

Finances

33/2020 Réduction du montant des attributions de compensation

CONSIDERANT la répartition dérogatoire libre du FPIC validée par délibération N° 32/2020

CONSIDERANT que la prise en charge par la Communauté de communes de l'intégralité de la contribution au FPIC doit garantir une neutralité financière sur le budget de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT les délibérations prises par les Communes membres sur la base du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 02/09/2020 ;

Ayant pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 02/09/2020

Le budget 2020 prévoyait des attributions de compensation pour un montant total de 1 442 765 €. Elle devrait être de 1 450 576 €. Il convient donc d'effectuer un transfert de crédits de 7 811 €.

Ainsi que 60 € pour le FPIC initialement estimé à 491 330 € alors que la notification de la Préfecture est de 491 390 €.

Le Conseil de Communauté

DECIDE de fixer, conformément au 1bis du V de l'article 1609 nones C du Code Général de Impôts, **le montant des attributions de compensation 2020** de la façon suivante :

Pour la commune de **Lièpvre** : $840.987 - 58.247 = 782.740 \text{ €}$

Pour la commune de **Rombach-le-Franc** : $25.851 - 15.511 = 10.340 \text{ €}$

Pour la commune de **Sainte-Croix-aux-Mines** : $206.903 - 39.954 = 166.949 \text{ €}$

Pour la commune de **Sainte-Marie-aux-Mines** : $601.862 - 111.315 = 490.547 \text{ €}$

Soit un montant total de **1 450 576 €**

ADOPTE la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget Général :

Dépenses Art. 7392221/011 FPIC	+ 60 €
Dépenses Art. 739211/011 Attribution de Compensation	+ 7 811 €
Dépenses Art 673/0200 Titres annulés sur exercices antérieurs	- 7 871 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

34/2020 Décision budgétaire modificative Nr 1 Budget Annexe Développement Economique

En date du 30 septembre 2019, l'entreprise Génération + nous a adressé une demande de résiliation pour le bail du local situé 7 Rue Maurice Burrus à Ste Croix-aux-Mines à compter du 01 décembre 2019.

Un titre a été émis par erreur pour le mois de décembre en date du 05 décembre 2019.

Afin de pouvoir annuler cette facture et de passer les écritures correspondantes, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Article 673/901 Titres annulés + 250,00 €

En recettes de fonctionnement :

Article 773/901 Mandats annulés + 250,00 €

Le Conseil de Communauté

ADOPTE la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget Annexe Développement Economique :

En dépenses de fonctionnement :

Article 673/901 Titres annulés + 250,00 €

En recettes de fonctionnement :

Article 773/901 Mandats annulés + 250,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

35/2020 Décision budgétaire modificative Nr 1 Budget Général

Dans le cadre de la mutualisation informatique, la Communauté de Communes est amenée à engager des dépenses pour le compte des communes.

A réception des factures, la partie concernant la commune doit être mandatée sur un compte d'attente 458.

Un titre est alors établi à l'ordre de la commune sur un compte d'attente 458 pour la même somme afin que cette opération reste neutre pour la Communauté de Communes.

La commune de Ste Croix-aux-Mines a opté pour la migration du progiciel Berger LEVRAULT vers un Windows server plus récent (conformément à un accord de principe de la commune datant du 1^{er} avril 2020).

La CCVA sépare ses bases de données BL sur deux serveurs et mutualise le devis correspondant de 1 680 € TTC. Soit 50 % à charge de la CCVA et 50 % à la charge de la commune de Ste Croix-aux-Mines.

La séparation BL est valable uniquement pour la CCVA et la commune de Ste Croix-aux-Mines. Les autres communes ne sont pas concernées.

Afin de pouvoir passer les écritures correspondantes, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

Article 458101/0200 Chapitre 041 Opérations patrimoniales Mutualisation Serveur + 840,00 €

En recettes d'investissement :

Article 458201/0200 Chapitre 041 Opérations patrimoniales Mutualisation Serveur + 840,00 €

Le Conseil de Communauté

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget Général :

En dépenses de fonctionnement :

Article 458101/0200 Chapitre 041 Opérations patrimoniales Mutualisation Serveur + 840,00 €

En recettes de fonctionnement :

Article 458201/0200 Chapitre 041 Opérations patrimoniales Mutualisation Serveur + 840,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

36/2020 Périscolaire : création de 20 places supplémentaires

M. le Président expose :

Actuellement le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent (CSCVA) est confronté à une demande croissante de places de périscolaires.

Le CSCVA peut augmenter la capacité existante de 10 places à Sainte-Marie et de 10 places à Liepvre.

Le coût de fonctionnement de cette augmentation de capacité est estimé à 27.400 euros (13.700 euros pour le site de Liepvre et 13.700 euros pour le site de Sainte-Marie)

Ce coût n'engendra pas une augmentation de la subvention 2020 versée par la CCVA au CSCVA.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VALIDE la création, par le CSCVA, de 20 places supplémentaires de périscolaires : 10 à Sainte-Marie-aux-Mines et 10 à Liepvre

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Madame Noëllie HESTIN précise qu'il s'agit de la pause de midi.

M. Jean-Marc Burrus ajoute qu'il n'y aura pas d'augmentation de la subvention versée en 2020 par la CCVA au CSCVA (Centre Socio-Culturel du Val d'Argent) car le CSCVA avait initialement prévu de reverser 30 000 € à la CCVA.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

37/2020 Projet de création d'une police municipale intercommunale

Monsieur le Président expose :

Actuellement les effectifs de police municipale sont les suivants dans les communes du Val d'Argent :

- A Sainte-Marie-aux-Mines : 1 chef de service à temps plein et un agent administratif à 80%
- A Sainte-Croix-aux-Mines : 1 brigadier-chef principal
- A Liepvre : 1 Garde-Champêtre Chef-Principal

En cas de création d'une police intercommunale le Maire reste cependant la seule autorité sur sa commune : la Police Municipale Intercommunale exerce ses fonctions sous son entière autorité quand elle agit sur son territoire.

Les grandes lignes de ce projet seraient :

1. Mutation des personnels actuellement en fonction au sein des communes (1 à S.M.A.M. + 1 en cours de recrutement / 1 à S.C.A.M.) vers la CCVA
2. Mise en commun du matériel existant : véhicules, Eurolazer, locaux, le matériel administratif et l'armement
3. Embauche de 1 Agents P.M.
4. Gestion de la fourrière automobile

Budget:

1. Masse salariale annuelle estimée pour 1 chef de service - 1 brigadier-chef principal - 2 gardiens de PM : **160 000€**
2. Cout de fonctionnement annuel (vêtements de travail, fournitures administratives, formations diverses, etc...) : **27 000€**
3. Acquisition d'un second véhicule avec sérigraphie PM et adapté au terrain : **30 000 €**

Afin de limiter l'impact financier pour la CCVA une réduction des attributions de compensation (AC) sera étudiée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DONNE son accord de principe pour la création d'une police municipale intercommunale

CHARGE le Président d'effectuer les démarches nécessaires pour avancer dans ce dossier

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Le Président, Monsieur Jean-Marc BURRUS, précise que trois conseils municipaux ont donné leur feu vert pour étudier ce projet. Il précise qu'il ne s'agit ce soir que d'un accord de principe pour montrer à la Préfecture la volonté locale : les services de l'Etat nous aideront alors à élaborer un projet définitif qui sera soumis à chaque commune et à l'intercommunalité : il y aura donc encore d'autres délibérations.

Monsieur Denis PETIT indique qu'il y a plusieurs formules possibles, il s'agira de trouver la meilleure.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique que, même si Rombach-le-Franc est moins concerné, il est favorable à ce projet : la démarche est analogue à celle menée pour le FPIC : on augmente les charges de la CCVA et on renforce l'intercommunalité.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD préfère une police intercommunale aux brigades vertes : cela montre une volonté de choisir localement. Il rappelle par ailleurs que le Val d'Argent est en secteur gendarmerie et qu'il faut donner la priorité à la gendarmerie.

Monsieur Claude ABEL indique que la réduction des attributions de compensation n'est pas la seule formule car il ne faut pas tout de suite figer des montants.

Il note une ambiance favorable à la mutualisation : il y aurait lieu de poursuivre la discussion au niveau de la piscine et ajoute que cette discussion a déjà été entamée les années précédentes mais elle n'a jamais abouti.

Madame Noëllie HESTIN indique que l'idée de police intercommunale n'est pas nouvelle : elle a déjà été proposée en 2012. Elle ajoute qu'après la police, il y a certes la piscine mais aussi les services techniques.

Développement Local

38/2020 Adhésion au Club Hydrogène Grand Est

Depuis 2014, la Communauté de communes du Val d'Argent est engagée dans le développement de la mobilité hydrogène et elle a notamment adhéré en 2019 au Pôle Véhicule du Futur et au Club Hydrogène Grand Est. A partir de 2020, la CCVA pourra uniquement rejoindre le Club H2 car les collectivités, les agglomérations et les communes ne peuvent plus adhérer au Pôle Véhicule du Futur.

Pour rappel, le Club Hydrogène Grand Est est ouvert aux entités intéressées par la filière hydrogène et générant des retombées en Grand Est. Il a pour but de contribuer à l'accélération du développement de la filière hydrogène dans l'ensemble de la chaîne de valeur en Grand Est (Cf. charte du club en annexe).

Afin de poursuivre les actions de la CCVA pour le développement de l'hydrogène, il est proposé au conseil communautaire :

- D'adhérer à hauteur de six cent euros toutes taxes comprises (600 € TTC) au Club Hydrogène Grand Est.
- De désigner Jean-Marc BURRUS, Président de la Communauté de communes, en qualité de représentant de la Communauté de communes du Val d'Argent lors des rencontres du Club.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion pour 600 € TTC de la Communauté de communes au Club Hydrogène Grand Est.

APPROUVE la nomination de Jean-Marc BURRUS comme représentant de la Communauté de communes du Val d'Argent lors des rencontres du Club Hydrogène.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Monsieur Jean-Marc BURRUS rappelle que Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région, a visité avec intérêt la station hydrogène ce matin.

Madame Noëllie HESTIN indique que le Département a accordé une aide de 45 000 € : plus rien ne freine maintenant la mise en service de cette station.

Madame Noëllie HESTIN ajoute que la gendarmerie et le SDIS sont intéressés par des véhicules hydrogène.

Urbanisme

39/2020 Création de la Commission intercommunale « Urbanisme »

Le Président rappelle la délibération de prescription du PLUi prise par le conseil communautaire en décembre 2015.

Dans le cadre de la collaboration avec les Communes membres, et conformément aux modalités de collaboration définies en conférence des maires et actées en délibération du conseil, chaque commune membre constitue en son sein une Commission municipale « Urbanisme » et désigne maximum 3 représentants de la commune qui forment la Commission intercommunale « Urbanisme ».

Dès le début des démarches, les représentants des communes étaient Claude ABEL, Eric FREYBURGER, Ariel VAXELAIRE (Sainte-Marie-aux-Mines), Jean-Marc BURRUS, Agnès HENRICHS, Jean-Pierre MAIRE (Sainte-Croix-aux-Mines), Pierrot HESTIN, Denis PETIT, Gilbert CRAMPE (Lièpvre) et Jean-Pierre HESTIN, Pierre LEISY, Sandra ENGLER (Rombach-le-Franc). Ils ont formé la commission intercommunale et ont assisté aux différentes réunions d'élaboration du PLU intercommunal.

Suite aux élections municipales, les représentants communaux ont changé. Les communes membres ont désigné :

- Noëlle HESTIN, Marianne MARAFIOTI, et Magali PENSIER pour Sainte-Marie-aux-Mines,
- Jean-Marc BURRUS, Jean-Pierre MAIRE et Thierry CONRAUX pour Sainte-Croix-aux-Mines,
- Denis PETIT, Gilbert CRAMPE et Josiane DOLL pour Lièpvre,
- Jean-Luc FRECHARD, Armelle WILLEMIN, et Bernard KRIEGER pour Rombach-le-Franc.

Ces nouveaux représentants formeront la commission intercommunale d'urbanisme chargée notamment d'assurer le suivi de l'élaboration du PLU intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACTE la désignation, par les communes, en tant que représentants au sein de la commission intercommunale d'urbanisme de : Noëlle HESTIN, Marianne MARAFIOTI, Magali PENSIER, Jean-Marc BURRUS, Jean-Pierre MAIRE, Thierry CONRAUX, Denis PETIT, Gilbert CRAMPE, Josiane DOLL, Jean-Luc FRECHARD, Armelle WILLEMIN, Bernard KRIEGER.

DECIDE de créer la commission intercommunale « Urbanisme » en charge de l'élaboration du PLUi avec les 3 référents communaux désignés par les communes.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Monsieur Jean-Luc FRECHARD suggère de récupérer la compétence en matière du droit des sols, au lieu de sous-traiter à Ribeauvillé les autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux,...).

Culture - Patrimoine

Culture

40/2020 Tarifs des abonnements de la Médiathèque

Le Président expose :

« Dans le cadre de sa Politique culturelle intercommunale, la Communauté de Communes du Val d'Argent s'engage à lutter contre les freins matériels de l'accès à la culture. Dans ce contexte, la mise en place de la gratuité des abonnements à la Médiathèque est envisagée à travers l'action 3 de cette politique. Par ailleurs, les publics fragiles sur le plan social font également l'objet d'une attention particulière dans les activités et projets déployés par le Pôle Culturel.

Aujourd'hui, les animations du Pôle Culturel sont proposées gratuitement mais les abonnements de la Médiathèque sont payants et ne tiennent pas compte du contexte social des usagers.

La Commission Culture propose donc la mise en place de 2 nouveaux tarifs dits « adaptés » : 5 euros et 10 euros. Différents publics sont retenus comme bénéficiaires de ces tarifs adaptés. Il

s'agit de publics seniors et de publics précaires ou potentiellement précaires aux revenus faibles. Pour chacun de ces publics, des documents seront demandés pour justifier du statut de l'utilisateur.

- Les seniors (plus de 62 ans) Carte d'identité, permis de conduire ou passeport
- Les bénéficiaires du RSA Attestation CAF
- Les bénéficiaires Allocation Adulte Handicapé Attestation MDPH
- Les chômeurs Attestation Pôle Emploi

De plus, la Communauté de Communes invite ses partenaires culturels à envisager la mise en place de tels tarifs pour les manifestations ou animations qu'ils organisent. Il est cohérent d'en faire autant.

Par ailleurs, dans une volonté de simplification de la grille de lecture, les élus retiennent un tarif « jeune » qui concerne toute personne de moins de 25 ans et un tarif « adulte » qui concerne toute personne de plus de 25 ans. Ce tarif, outre sa lisibilité permet également de faire un effort en direction des jeunes, en accord avec le projet culturel de territoire qui définit la jeunesse comme une priorité en matière culturelle et d'apparaître plus équitable (le RSA n'étant versé, pour les plus précaires, qu'à partir de 25 ans).

Ils entendent également harmoniser et simplifier la grille à travers la mise en place de tarifs « ronds » et sans centimes.

Ainsi la nouvelle proposition de grille tarifaire de la Médiathèque est la suivante :

	Abonnement Imprimés (soit Livres et magazines)	Abonnement Multimédia (soit Livres, CD, DVD et internet illimité aux Labs)
Jeunes (moins de 25 ans)	Gratuit	9 euros
Adultes (plus de 25 ans)	10 euros	20 euros
Adultes (plus de 25 ans) tarifs adaptés <i>Séniors, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH</i>	5 euros (internet illimité aux Labs)	10 euros

De plus, les élus proposent que le tarif adapté adulte imprimés permette également l'accès illimité à internet aux Labs afin de contribuer à la lutte contre la fracture numérique (actions retenue dans le cadre de la Politique culturelle intercommunale) qui touche prioritairement ces publics. »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de la nouvelle grille tarifaire et de tarifs adaptés à la Médiathèque Intercommunale à destination des seniors, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA et des bénéficiaires de l'AAH.

VALIDE les tarifs adaptés de 5 et 10 euros et les pièces justificatives à fournir par les usagers pour bénéficier de ces tarifs.

DECIDE de mettre en place la nouvelle grille tarifaire à partir du 1^{er} octobre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Culture & Patrimoine

Pôle Culturel

41/2020 Attribution d'une subvention à la Compagnie Rodolphe Burger

La Commission Culture a étudié, lors de sa séance du 3 septembre 2020, la demande de subvention formulée par la compagnie Rodolphe Burger pour l'organisation des 3 concerts à la Chapelle de Saint Pierre sur l'Hâte.

Comme en 2017 pour l'album Good, Rodolphe Burger interprétera son nouvel opus « Environs » à la chapelle de Saint-Pierre-sur-l'Hâte. Ces concerts devraient avoir lieu les 13, 14 et 15 novembre 2020.

Une rencontre est prévue en amont autour de son album avec la Médiathèque du Val d'Argent. Dans ce contexte, la Compagnie Rodolphe Burger sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 10 000 € pour un coût total prévisionnel de 20 000 € (soit 50 % du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que le projet de concerts proposé par la Compagnie Rodolphe Burger est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à la Compagnie une subvention à hauteur maximale de 8 000 euros. Elle demande à la Compagnie de lui fournir, avant la tenue des concerts, le protocole sanitaire qui sera mis en place et les autorisations de la Préfecture pour l'organisation de ces concerts (suite aux dépôts du dossier GN6 et du formulaire « spécial COVID 19 » de déclaration de regroupement de plus de 10 personnes).

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT le vote du 27/02/2020 affectant un montant de 34 344,40 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de la Compagnie Rodolphe Burger,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 03/09/2020,

SOUTIENT l'organisation par la Compagnie Rodolphe Burger de 3 concerts à la chapelle de Saint-Pierre-sur-l'Hâte,

ATTRIBUE une subvention maximale de 8 000 € à la Compagnie Rodolphe Burger, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2020 aux porteurs de projets culturels et des autorisations de la préfecture suite aux dépôts du dossier GN6 et du formulaire cités ci-dessus.

Délibération adoptée par 13 voix pour et une abstention (M. Claude ABEL)

Madame Noëllie HESTIN indique qu'à l'heure actuelle, la chapelle peut accueillir la jauge maximale (public masqué, mais pas de distanciation sociale à observer).

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique que la subvention devra être calculée en fonction du nombre des auditeurs et estime que les critères d'éligibilités définis par la Commission Culture devraient être revus.

Monsieur Claude ABEL rappelle que la CCVA prend en charge financièrement le dispositif déployé par le SDIS qui sera défini lors de l'instruction du dossier « GN6 » que la Compagnie Rodolphe BURGER déposera à la préfecture.

Monsieur Claude ABEL ajoute que beaucoup de structures associatives sont dans des situations difficiles : il faut examiner les besoins de tous de façon égalitaire.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a voté le 10 juillet dernier un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire : ce dégrèvement a coûté environ 16.000 euros à la CCVA.

Madame Noëllie HESTIN ajoute que pour Sainte-Marie-aux-Mines, les associations ont toutes été contactées par courrier pour connaître leurs attentes et leurs besoins.

Madame Christiane FORCHARD indique que cette demande de la Compagnie n'est pas une demande exceptionnelle.

Culture & Patrimoine

Pôle Culturel

42/2020 Attribution d'une subvention aux Editions du Patrimoine Minier

Un beau jour de 2013, le fermier Obliger avisa la présence de tessons de céramique au flanc de sa propriété, une prairie de montagne au pied des mines d'argent de l'Altenberg. Sept années de fouilles ont fait renaître un village perdu, englouti à la fois dans les limbes de l'oubli et dans les glacis de terres et cailloutis qui en trois siècles enveloppèrent la montagne.

Pierre FLUCK, docteur-ès-sciences, membre d'honneur de l'Institut Universitaire de France, professeur émérite, chevalier de la Légion d'Honneur, associé à Delphine Bauer et Jean-François Bouvier ont écrit le récit de ces fouilles archéologiques, intitulé « Le prolétariat de la Renaissance, Fouilles archéologiques d'un village de mineurs et de fondeurs ». L'ouvrage de 250 pages est en quadrichromie et propose 230 photographies en couleurs des cartes et divers plans. Sa parution est prévue pour la fin de l'année 2020 et son prix de vente sera de 25 euros.

Les Editions du Patrimoine Minier (basées à Soultz 68), sollicitent la CCVA par l'intermédiaire de Pierre FLUCK, pour une aide à l'édition d'un montant de 250 euros.

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que celle-ci n'est pas éligible à son règlement d'attribution de subvention. Elle propose cependant un soutien de la Communauté de Communes et propose d'attribuer aux Editions du Patrimoine Minier, une subvention à hauteur de 250 euros.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 03/09/2020,
SOUTIENT l'édition d'un ouvrage « Le prolétariat de la Renaissance, Fouilles archéologiques d'un village de mineurs et de fondeurs »,

ATTRIBUE une subvention de 250 € aux Editions du Patrimoine Minier.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Monsieur Claude ABEL suggère qu'à l'occasion de ce livre, la CCVA accompagne un projet de conservation et de visite de sites archéologiques.

Culture & Patrimoine

Pôle Culturel

43/2020 : Programmation des actions du Pays d'Art et d'Histoire 2021

Disposant du label « Pays d'Art et d'Histoire » depuis 2005, la Communauté de Communes met en œuvre une politique d'actions pour valoriser le patrimoine du Val d'Argent, par l'intermédiaire de son service « Pays d'Art et d'Histoire / Archives & Patrimoine », rattaché au Pôle Culture.

La demande de subventions adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Région Grand Est pour la réalisation des actions du Pays d'Art et d'Histoire 2021 doit être accompagnée d'une délibération du conseil communautaire approuvant la programmation budgétaire des actions proposées.

En 2021, le Pays d'Art et d'Histoire du Val d'Argent prévoit la programmation des actions suivantes :

Actions	Montant TTC
Communication - Edition des programmes annuels - Réimpression de plaquettes épuisées (grande guerre,...)	5000 €
Visite théâtralisée / Visite contée sur la thématique de l'intercommunalité du Val d'Argent	8100 €
Mise en place d'ateliers pédagogiques auprès des classes du Val d'Argent	1000 €
Réalisation d'une exposition temporaire sur les cités ouvrières / HLM du Val d'Argent et la production textile en Val d'Argent	2000 €
Réalisation d'une visite sur le thème des contes et légendes du Val d'Argent, avec un conteur professionnel	1800 €
Budget global	17 900 €

Le plan de financement prévisionnel de ces actions est envisagé ainsi :

- 50% du programme pris en charge par la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 50% du programme pris en charge par la DRAC Région Grand Est

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,

APPROUVE les actions 2021 proposées par le Pays d'Art et d'Histoire du Val d'Argent

PREVOIT la programmation des crédits nécessaires au budget 2021

SOLLICITE auprès de la DRAC Région Grand Est une participation financière de 8950,00 € TTC, correspondant à 50% du programme d'action énoncé.

AUTORISE le Président à effectuer les demandes de subventions, conventions, pièces administratives et comptables pour la réalisation de ce programme.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

44/2020 Désignation des membres du collège des socio-professionnels siégeant au Comité Directeur de l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »

Le Comité Directeur de l'OTVA est composé d'un collège « Elus » (6 élus titulaires et de 6 élus suppléants désignés par la Communauté de Communes) et d'un collège « Socio-Professionnel ». Conformément à l'article 4.2 des statuts de l'Office de Tourisme il appartient également au Conseil Communautaire, et après approbation des personnes concernées, de désigner les membres (5 titulaires et 5 suppléants) qui composeront le collège « Socio-Professionnel » du Comité Directeur.

Lors de sa séance du 21 mars 2019 le conseil communautaire de la CCVA avait désigné les personnes suivantes pour former ce collège « Socio-Professionnel » :

Membres titulaires :

Jean-Louis BORMANN
Birgit DROUAN
Nicole BARADEL
Gérard DELACOTE
Laurent WALTER

Membres suppléants :

Sandrine EBER
Patrice DIEZ
Séverine KIEFFEL
Joseph GAUTHIER
Armelle WILLEMIN

Suite à la démission de Birgit DROUAN et de Patrice DIEZ, et à l'élection de Séverine KIEFFEL au poste de Vice-Présidente, il y a lieu de nommer Séverine KIEFFEL comme membre titulaire et de compléter ce collège des socio-professionnels.

Les personnes suivantes ont donné leur accord pour siéger au Comité Directeur de l'OTVA :
Monsieur Guillaume RUCH et Madame Charlotte LINDER.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne les personnes suivantes pour composer le collège « Socio-Professionnel » du Comité Directeur de l'EPIC OTVA :

Membres titulaires :

Jean-Louis BORMANN
Guillaume RUCH
Séverine KIEFFEL
Gérard DELACOTE
Laurent WALTER

Membres suppléants :

Sandrine EBER
Charlotte LINDER
Nicole BARADEL
Joseph GAUTHIER
Armelle WILLEMIN

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

POINTS DIVERS

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20H30.

M. Jean-Luc Fréchard invite les personnes présentes au vin d'honneur offert par la commune de Rombach.

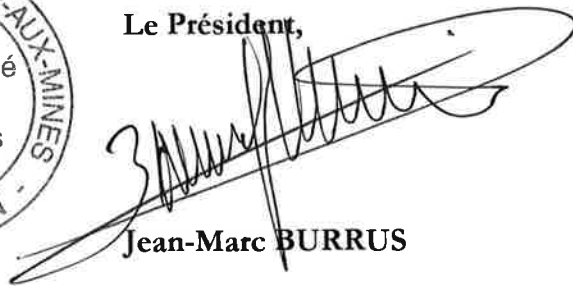
Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN



Le Président,



Jean-Marc BURRUS